
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 10 février 2025 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Craig Sauvé, maire suppléant
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Craig Sauvé.

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par intérim
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics par délégation
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Jonathan Chase, commandant – Service de police de la Ville de Montréal poste de quartier 15
Nathalie Deret, secrétaire-recherchiste

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA25 22 0007

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 février 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 10.09 : Résolution d'appui aux travailleuses et aux travailleurs d'Amazon au Québec

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 10 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 22 0008

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 11 décembre 2024, à 19 h, et le 22 janvier 2025, à 14 h 30

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 11 décembre 2024, à 19 h, et le 22 janvier 2025, à 14 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Période de commentaires des élus

Le maire suppléant Sauv  aborde les points suivants :

Motion d'appui aux travailleuses et travailleurs d'Amazon du Qu bec
Journ es de la pers v rance scolaire

La conseill re Li aborde les points suivants :

Programmation dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs
Soutiens financiers dans le cadre du Plan de d veloppement d'une communaut  nourrici re

Le conseiller Vaillancourt aborde le point suivant :

R fection du parc Clifford
Ouverture du pavillon d'accueil temporaire au parc Angrignon

10.04

D p t du rapport de suivi des requ tes de citoyens

Le maire suppl ant mentionne que le rapport est d pos  sur le site Internet de l'arrondissement.

10.05

P riode de questions et commentaires du public

  19 h 14, le maire suppl ant annonce le d but de la p riode de questions. La personne mentionn e ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Paul Machnik	4000, rue Saint-Patrick
Anja Borck	4000, rue Saint-Patrick
Martin Hamel	Intersection de l'avenue de l'�glise et de la rue Saint-Patrick
Anthony Baker	Parc Angrignon
Benoit Pilon	Tour de l'aiguillage Wellington / Espace entre le pont Wellington et la rue Olier / Bruit du REM
Mathieu Prevost	Parc des Eaux-Cach�es
Etienne Le Nigen	�cole primaire � Griffintown
Ana�s Charbin (CDC Solidarit� Saint-Henri)	Passage public du projet immobilier Galdin

La p riode de questions prend fin   19 h 53.

10.06

CA25 22 0009

Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Qu bec

Consid rant que le Sud-Ouest a, en 2017, sign  la D claration sur la diversit  visant   reconn tre et   valoriser l'apport de chaque citoyen.ne.s avec l'intention de cr er et de promouvoir les liens avec leurs voisin.e.s;

Consid rant l'importance des communaut s noires dans l'histoire et le d veloppement de la m tropole tant au plan culturel, social, sportif et  conomique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalais.e.s de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020;

Considérant les efforts du Sud-Ouest pour soutenir la communauté noire, notamment avec la construction à venir d'un nouveau centre communautaire, incluant du logement abordable, un projet rendu possible depuis l'acquisition en décembre 2022 par la Ville de Montréal du terrain vacant au coin des rues Coursol et Canning, dans la Petite-Bourgogne, où se trouvait le Negro Community Centre (NCC);

Considérant notre devoir de mémoire, le Mois de l'histoire des Noirs occupant février pour reconnaître et célébrer l'importance des communautés noires à notre collectivité.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des différentes communautés noires et leur apport à la collectivité;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montréal à participer à ce 34^e Mois de l'histoire des Noirs sous le thème « Tout ce que nous sommes - All that we carry »;

Que le conseil d'arrondissement invite la population à participer aux activités thématiques proposées dans nos bibliothèques et saisir toutes les opportunités pour favoriser les échanges et les rapprochements interculturels entre citoyen.ne.s de tous âges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA25 22 0010

Résolution relative aux Journées de la persévérance scolaire, du 10 au 14 février 2025

Attendu l'importance de travailler à la prévention du décrochage scolaire;

Attendu les efforts considérables déployés par les trois écoles secondaires du Sud-Ouest pour s'attaquer au décrochage scolaire traditionnellement élevé dans notre arrondissement;

Attendu les diverses initiatives du Sud-Ouest vouées à la réussite académique mises en oeuvre depuis 2009 notamment : borne Allô prof à la bibliothèque Saint-Charles; obtention de la certification Équi T-É (équilibre travail-études) pour l'Arrondissement; drapeau aux couleurs de la persévérance scolaire au-dessus des édifices municipaux; financement d'initiatives structurantes dans plusieurs écoles et enveloppe budgétaire annuelle de 10 000 \$ dédiée aux 15 écoles primaires et secondaires permettant de financer un projet de nature culturelle, scientifique, ou prônant de saines habitudes de vie;

Attendu qu'une programmation spéciale d'activités visant à stimuler la persévérance scolaire est offerte dans nos installations (bibliothèques, maison de la culture Marie-Uguay, centre culturel Georges-Vanier);

Attendu que les maisons de jeunes locales et autres partenaires tel le Comité d'action en persévérance scolaire du Sud-Ouest de Montréal (CAPSSOM) travaillent au quotidien à la réussite de nos jeunes;

Attendu que les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres, à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu(e)s s'engagent! de Concertation Montréal;

Attendu que les Journées de la persévérance scolaire (JPS) constituent une occasion privilégiée pour souligner collectivement cette nécessité de s'engager auprès de nos jeunes et de les encourager dans leurs efforts vers la réussite.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De proclamer les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025, Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance fait toute la différence »;

Que le conseil salue l'engagement indéfectible des partenaires, des équipes-écoles, des conseils d'établissement et des organismes de participation des parents envers la réussite scolaire de nos jeunes;

D'inviter la population à participer avec les jeunes aux diverses activités thématiques et à arborer le ruban vert et blanc, couleurs de la persévérance scolaire;

De faire parvenir copie de cette résolution au Mouvement Réussite éducative : les élu(e)s s'engagent! de Concertation Montréal, qui est partenaire des Journées de la persévérance scolaire montréalaises coordonnées par Réseau Réussite Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.08

CA25 22 0011

Résolution d'appui aux travailleuses et aux travailleurs d'Amazon au Québec

ATTENDU QUE l'entreprise Amazon a annoncé la fermeture soudaine et sans consultation de tous ses entrepôts au Québec, mettant à pied des milliers de travailleuses et de travailleurs, souvent à statut précaire, et ce, sans véritable plan de transition ou de soutien;

ATTENDU QUE la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et d'autres organisations de défense des droits des travailleurs ont dénoncé les pratiques antisyndicales d'Amazon et sa décision d'abandonner des milliers d'employé(e)s sans dialogue préalable avec les parties prenantes;

ATTENDU QUE plusieurs administrations municipales et nationales dans le monde ont déjà mis en place des politiques de restriction ou de boycott des services d'Amazon en raison de ses pratiques antisyndicales et de ses impacts sociaux et environnementaux;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et l'arrondissement du Sud-Ouest ont la responsabilité d'encourager un développement économique fondé sur des pratiques équitables, durables et respectueuses des droits des travailleurs et travailleuses;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a mis à jour son encadrement d'achat sur les places de marché virtuel de sorte que les achats chez Amazon sont dorénavant exclus;

ATTENDU QUE Montréal est une ville d'entrepreneur(e)s et de commerçant(e)s indépendant(e)s, et qu'il est essentiel de soutenir les entreprises locales qui respectent les normes du travail, paient leur juste part d'impôts et contribuent à l'économie de proximité;

Il est proposé par Craig Sauvé, Tan Shan Li et Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé, Tan Shan Li et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest exprime officiellement sa solidarité envers les travailleuses et travailleurs affectés par la fermeture des entrepôts d'Amazon et s'engage à collaborer avec les organisations syndicales et les organismes de développement économique afin d'explorer des solutions pour leur réemploi et leur reconversion professionnelle;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest demande au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada d'adopter des mesures législatives plus strictes afin d'encadrer les pratiques des multinationales comme Amazon, notamment en matière de droit du travail, de fiscalité et de responsabilité sociale;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest encourage la population du Sud-Ouest à cesser de consommer auprès d'Amazon et à privilégier les commerces locaux, les entreprises indépendantes et les coopératives afin de renforcer l'économie locale et de soutenir des pratiques d'affaires équitables et durables;

Que l'arrondissement du Sud-Ouest se conforme aux directives mises en place par la Ville de Montréal en matière d'approvisionnement concernant Amazon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.09

CA25 22 0012

Accorder un contrat à Équipements récréatifs Jambette inc. pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu 18 mois - 5 ans dans le parc Clifford, au montant de 109 069,88 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 125 430,36 \$, comprenant les taxes et les contingences - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix 212465 - 3 soumissionnaires

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à Équipements récréatifs Jambette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeu 18 mois - 5 ans au parc Clifford, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 109 069,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 212465;

D'autoriser une dépense de 16 360,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1257843001

CA25 22 0013

Exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze mois débutant le 4 mars 2025 dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV (CA22 220383) pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest / Autoriser une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 485 907,35 \$ à 708 269 \$, taxes incluses

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'exercer l'option de renouvellement d'une durée de douze mois débutant le 4 mars 2025, pour des services de préparation des plans et devis et de surveillance des travaux électriques de divers projets à l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du contrat accordé à FNX-INNOV (CA22 220383);

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 222 361,65 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 485 907,35 \$ à 708 269 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des projets de l'arrondissement, et ce, au rythme des besoins à combler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1259382001

CA25 22 0014

Octroyer un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes, dans le cadre de l'appel de projets du Plan de développement d'une communauté nourricière du Sud-Ouest pour l'année 2025 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'octroyer des soutiens financiers totalisant la somme de 50 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

Organismes	Projets	Durée des projets	Montant accordé (non taxable)
Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Déploiement du projet de bons solidaires dans le Sud-Ouest	De la signature de la convention jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025	30 000 \$
Épicentre Saint-Henri	Mutualisation de l'Épicamion	De la signature de la convention jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025	20 000 \$

D'approuver les projets de conventions de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1258532001

CA25 22 0015

Octroyer une contribution financière de 152 818 \$ à Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul, pour l'année 2025, dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 152 818 \$ à Concertation Ville-Emard et Côte St-Paul afin de poursuivre la « Démarche de RUI - Opération GALT 2025 » dans le cadre de la stratégie de revitalisation urbaine intégrée (RUI);

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville-centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1245111012

CA25 22 0016

Approuver les modifications à la convention conclue avec Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), dans le cadre du programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables, afin de modifier les modalités de versements

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications à la convention conclue entre la Ville de Montréal et Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), dans le cadre du programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables, afin de modifier les modalités de versements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1256836001

CA25 22 0017

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de novembre et de décembre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois de novembre et de décembre 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de novembre et de décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1255650001

CA25 22 0018

Adopter la Politique d'admissibilité au soutien de l'Arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter la Politique d'admissibilité au soutien de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1246748005

CA25 22 0019

Autoriser une dépense de 67 995,98 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en caractérisation de sols et pour la préparation de plans et devis en génie environnemental au parc Clifford, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et AtkinsRéalis Canada inc. (CG24 0130 / entente-cadre 1639739) / Autoriser une dépense totale de 74 795,58 \$ comprenant les taxes et les contingences

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 67 995,98 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en caractérisation des sols et pour la préparation de plans et devis en génie environnemental au parc Clifford, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et AtkinsRéalis Canada inc. (CG24 0130 / entente-cadre 1639739);

D'autoriser une dépense de 6 799,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1257843002

CA25 22 0020

Autoriser préalablement une dépense maximale de 10 894 900 \$ au budget de fonctionnement relative à la fourniture de biens et de services d'utilité publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser préalablement une dépense maximale de 10 894 900 \$ au budget de fonctionnement relative à la fourniture de biens et de services d'utilité publiques, à des commandes ou services prévus dans les ententes cadres de la Ville ou à de la facturation interne selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1259364001

CA25 22 0021

Appuyer l'organisme Collectif Fermette Pointe-Saint-Charles dans le cadre de l'appel de projets du Fonds des infrastructures alimentaires locales du gouvernement du Canada / Autoriser la cheffe de division du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre de soutien financier et tous les autres documents nécessaires au projet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'appuyer l'organisme Collectif Fermette Pointe-Saint-Charles dans le cadre de l'appel de projets du Fonds des infrastructures alimentaires locales du gouvernement du Canada;

D'autoriser la cheffe de division du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville, une lettre de soutien financier et tous les autres documents nécessaires au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1258532002

CA25 22 0022

Accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des infrastructures du réseau routier de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de planage-revêtement de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accepter, conformément au premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), l'offre de service du Service des infrastructures du réseau routier, de prendre en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de planage-revêtement de la chaussée pour les tronçons de rue locale dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1249382012

CA25 22 0023

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement du Sud-Ouest d'un soutien financier de 277 700 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la poursuite du programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement du Sud-Ouest d'un soutien financier de 277 700 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique dans le cadre de la poursuite du programme Soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1248980007

CA25 22 0024

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030, dans le cadre du Programme vision zéro

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge les travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030, dans le cadre du Programme vision zéro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1255973001

CA25 22 0025

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 851 517 du cadastre du Québec à des fins de garderie, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme émis lors de la séance du 14 janvier 2025;

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 851 517 du cadastre du Québec à des fins de garderie;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant l'occupation du bâtiment situé sur le lot 1 851 517 du cadastre du Québec à des fins de garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1248678015

CA25 22 0026

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public pour l'installation d'enseignes signalétiques sur l'ancien site des Ateliers du CN par 7 À NOUS - Lots 5 722 703, 6 190 512 et 5 681 938 du cadastre du Québec

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement particulier d'occupation du domaine public pour l'installation d'enseignes signalétiques sur l'ancien site des Ateliers du CN par 7 À NOUS - Lots 5 722 703, 6 190 512 et 5 681 938 du cadastre du Québec;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement particulier d'occupation du domaine public pour l'installation d'enseignes signalétiques sur l'ancien site des Ateliers du CN par 7 À NOUS – Lots 5 722 703, 6 190 512 et 5 681 938 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1248678016

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.03 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA25 22 0027

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de l'arrondissement, le Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur, qu'il soit numéroté RCA25 22001 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1249364005

CA25 22 0028

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de l'arrondissement, le Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier, qu'il soit numéroté RCA25 22002 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1249364006

CA25 22 0029

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de l'arrondissement, le Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs, qu'il soit numéroté RCA25 22003 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1249364007

CA25 22 0030

Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de l'arrondissement, le Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues, qu'il soit numéroté RCA25 22004 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1249364008

CA25 22 0031

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2025;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2025;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt.

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (RCA24 22019), qu'il soit numéroté RCA25 22005 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1250858001

CA25 22 0032

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220155 et autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan (lot 6 085 125 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 14 janvier 2025;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation d'un projet particulier;

Considérant la création d'une servitude d'accès publique sur une superficie correspondant à 10 % de la superficie du terrain;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA23 220155 et autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan (lot 6 085 125 du cadastre du Québec), selon les exigences suivantes :

D'abroger, pour la résolution CA23 220155, les dispositions suivantes :

- en application du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), un engagement à céder à titre gratuit une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, tel qu'illustré, à titre indicatif, à l'annexe B au plus tard 12 mois suivant la fin des travaux;
- la publication au registre foncier d'une servitude aux fins de parcs ou la cession à titre gratuit aux fins de parc d'une part de terrain faisant partie du site et d'une superficie d'environ 75 m², tel qu'illustré, à titre indicatif, à l'annexe B, et ce, avant l'émission du permis de construction de la dernière phase du projet;
- D'exiger, que la demande de permis de construction visant à construire un nouveau bâtiment sur le site soit accompagnée :
 - d'une lettre d'engagement, signée par le propriétaire, à céder gratuitement la partie de terrain visée à l'annexe B de la présente résolution, conformément au paragraphe 1^o de l'article 3 et selon les dispositions imposées par les articles 14, 15 et 16 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055);
 - d'une lettre de garantie bancaire irrévocable et automatiquement renouvelable annuellement, d'un montant équivalent à 10 % de la valeur du site. Cette lettre de garantie bancaire devra demeurer en vigueur jusqu'à la cession du terrain illustré à l'annexe B. Advenant que la cession n'ait été réalisée dans un délai de 12 mois suivant la fin des travaux, cette lettre de garantie bancaire sera encaissée par l'arrondissement du Sud-Ouest;
 - d'une lettre de garantie bancaire irrévocable et automatiquement renouvelable annuellement, d'un montant de 200 000 \$. Cette lettre de garantie bancaire devra demeurer en vigueur jusqu'à la complétion pleine et entière des aménagements paysagers identifiés au permis de construction;

De remplacer l'annexe B, de la résolution CA23 220155, par l'annexe jointe au présent dossier décisionnel.

D'exiger :

- la publication au registre foncier d'une servitude d'accès à des fins publique sur une part de terrain faisant partie du site et d'une superficie équivalente à environ 10 % de la superficie du site, tel qu'illustré, à titre indicatif, à l'annexe B;
- que la demande de permis de construction visant à construire un nouveau bâtiment sur le site soit accompagnée :
 - d'une promesse d'engagement, signée par le propriétaire, relative à la servitude d'accès à des fins publique;
 - d'une lettre de garantie bancaire irrévocable et automatiquement renouvelable annuellement, d'un montant de 200 000 \$. Cette lettre de garantie bancaire devra demeurer en vigueur jusqu'à la complétion pleine et entière de la construction et des aménagements paysagers identifiés au permis de construction et jusqu'à la publication au registre foncier de la servitude d'accès à des fins publique;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution et les résolutions CA23 220155 et CA18 220029 devront débuter au plus tard le 14 mars 2028. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution et aux résolutions CA23 220155 et CA18 220029 seront nulles et sans effet.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1254334001

CA25 22 0033

Demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De demander au conseil d'agglomération d'adopter, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 574 026 du cadastre du Québec à des fins de logement social - 1919 rue William.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1244334008

CA25 22 0034

Édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur les parcs à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-3), une ordonnance décrétant les heures de fermeture des parcs

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur les parcs à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-3), une ordonnance décrétant les heures de fermeture des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.10 1259042001

CA25 22 0035

Édicter, en vertu du paragraphe 10 de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance relative à la délivrance de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants, dispensant des services de maintien à domicile, rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance relative à la délivrance de vignettes institutionnelles destinées aux intervenants dispensant des services de maintien à domicile rattachés à un établissement visé par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.11 1259793001

CA25 22 0036

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 10 février 2025

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 10 février 2025.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 10 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.12 1259838002

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.16 de l'ordre du jour.

CA25 22 0037

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour les immeubles portant les numéros 5069 à 5075, rue Turcot et 5100 à 5106, rue Vaillant

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 3 décembre 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction des bâtiments situés aux 5069 à 5075, rue Turcot et 5100 à 5106, rue Vaillant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1244824022

CA25 22 0038

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2760, rue de Reading

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 220243 adoptée le 9 septembre 2024;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 2760, rue de Reading, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière conjointe, avec le projet du 927, rue Butler, de 12 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1258504001

CA25 22 0039

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant les numéros 927-933, rue Butler

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 220244 adoptée le 9 septembre 2024;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé aux adresses 927 à 933, rue Butler, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière conjointe avec le projet 2760, rue de Reading, de 18 000 \$ pour assurer la réalisation complète de la stratégie de commémoration des travaux d'aménagement paysager, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1258504002

CA25 22 0040

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 2487, rue Duvernay

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Barda, déposés et estampillés en date du 11 octobre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé à l'adresse 2487, rue Duvernay, aux conditions suivantes :

- Exiger la réalisation d'une étude acoustique pour déterminer des mesures de mitigation, incluant des tests après construction;
- Exiger une garantie financière conjointe de 50 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager incluant le dépôt d'un plan d'entretien des aménagements paysagers, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1248504032

CA25 22 0041

Nommer un secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De nommer Nathalie Deret, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1257279001

CA25 22 0042

Autoriser le transfert d'un poste vacant de col bleu au Service du matériel roulant et des ateliers, ajuster le plancher d'emploi de l'arrondissement en conséquence, en échange d'une compensation monétaire par voie de facturation interne équivalant 5 044,64 \$ en 2025 et par un transfert équivalant 5 797 \$ lors de la confection budgétaire 2026

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser le transfert d'un poste vacant de col bleu au Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), ajuster le plancher d'emploi de l'arrondissement en conséquence en échange d'une compensation monétaire par voie de facturation interne équivalant 5 044,64 \$ en 2025 et par un transfert équivalant 5 797 \$ lors de la confection budgétaire 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.02 1249405002

CA25 22 0043

Renouveler le mandat de deux membres du comité consultatif d'urbanisme, pour une durée de deux ans

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme suivants, pour un mandat de deux ans, débutant le 11 février 2025 et se terminant le 10 février 2027 :

- M^{me} Anna Rocki;
- M^{me} Andréanne Dumont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
51.01 1258678001

CA25 22 0044

Déposer le procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement concernant la résolution CA24 220314 (dossier 1248678011)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt, par le secrétaire d'arrondissement :

- d'une copie modifiée de la résolution CA24 220314 adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;
- du procès-verbal de correction signé par le secrétaire d'arrondissement le 28 janvier 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1250858002

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 13, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire suppléant déclare la séance levée.

Craig Sauvé
Maire suppléant

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2025.

Initiales Daphné Claude